

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-026
Séance du 13 juin 2023**

Approbation du Compte de Gestion de
Monsieur le Directeur Régional des Finances
Publiques de la région Île-de-France et de
Paris pour 2022

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui
soumet le Compte de Gestion du Syndicat pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré

Article unique : Le Compte de Gestion du Syndicat pour l'année 2022 est approuvé. Il est
arrêté aux sommes suivantes :

EXECUTION DU BUDGET

Section de fonctionnement

Dépenses	689 836 228,57 €
Recettes	685 548 192,99 €

Section d'investissement

Dépenses	673 429 725,48 €
Recettes	739 387 561,64 €

Résultat de l'exercice

Déficit de la section de fonctionnement	-4 288 035,58 €
Excédent de la section d'investissement	65 957 836,16 €

Situation global de l'exercice : Excédent	61 669 800,58 €
--	------------------------

RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Section d'investissement

Déficit cumulé 2021	-10 973 885,97 €
Excédent 2022	65 957 836,16 €

Excédent cumulé 2022	54 983 950,19 € (1)

Section de fonctionnement

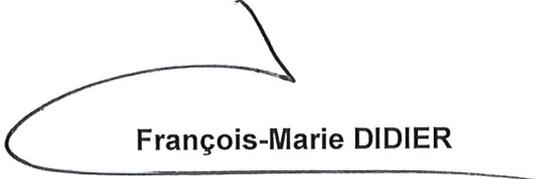
Excédent 2021	61 471 610,37 €
Part affecté à l'investissement	-25 193 543,87 €
Déficit 2022	-4 288 035,58 €

Excédent cumulé 2022	31 990 030,92 € (2)

SITUATION GLOBALE

Excédent (1+2)	86 973 981,11 €
-----------------------	------------------------

Le Président


François-Marie DIDIER